

PROJET PEDAGOGIQUE
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
DU 07 AU 25 AOÛT 2017
COMMUNE DE BAZONCOURT

1) DESCRIPTIF :

L'accueil de loisirs sans hébergement avec une capacité de 50 enfants est organisé par la municipalité de BAZONCOURT, il se déroulera du lundi 07 août au vendredi 25 août au foyer rural de la commune. Il fonctionnera de 9h à 17h (accueil possible dès 8h).

2) PROJET EDUCATIF DE L'ORGANISATEUR :

Objectifs :

- La sociabilisation, savoir vivre ensemble et accepter de ne pas être l'unique centre d'intérêt. Connaissance des autres : apprendre à connaître des enfants différents de soi-même, permettre l'accueil d'enfants porteurs de troubles de la santé ou de handicap.
- Education à la vie collective (connaître les règles, les accepter et les respecter) et amélioration du comportement de chacun en respectant l'autre, le prendre en compte, partager, coopérer et s'entraider.
- Favoriser le développement de l'autonomie, le sens des responsabilités, savoir agir, faire un choix et être libre de ce choix en assumer les conséquences.
- Apprendre à s'affirmer dans ses goûts, ses envies et ses choix en prenant plaisir à s'y adonner.
- Découverte et apprentissage d'activités nouvelles en développant son sens pratique lors des ateliers et découverte aussi de la nature avec prise de conscience des enjeux de la protection de l'environnement.

3) CONTEXTE :

L'accueil de loisirs permet d'assurer un mode d'accueil sans hébergement. Elle a pour vocation de proposer des loisirs, de la distraction, de l'amusement durant la journée. Un thème et une sortie sont choisis pour chacune des semaines.

Du 07 au 11 août 2017 : Féru(e) de science ? Cette semaine est faite pour toi !

Sortie : Labyrinthe et petit train à Vigy

Du 14 au 18 août 2017 : Tu te sens l'âme d'un artiste ? Tu découvriras 1000 astuces !

Sortie : Piscine et Bowling à Amnéville

Du 21 au 25 août 2017 : Toutes vacances ont une fin ! Viens les finir avec nous !

Sortie : Ferme pédagogique Vieux Fey à Fey en Haye et Spectacle

4) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Développer la citoyenneté chez l'enfant en lui permettant de devenir acteur et de s'épanouir dans la vie du centre de loisirs : favoriser la participation des enfants dans leurs activités et leur vie quotidienne.

Impliquer l'enfant à la vie du centre, l'intégrer au sein du groupe.

Amener l'enfant à faire seul ses activités et sa vie quotidienne.

MOYENS :

Mise en place d'affiche murale pour recueillir les souhaits et les idées des enfants. Les laisser choisir leurs activités en les élaborant ensemble et en mettant en place des ateliers libres.

Etablir des règles de vie avec le groupe d'enfants en fixant des limites de sécurité, en s'attachant au respect mutuel, en coopérant et en s'entraidant.

Mise en place de forums de discussion, sur le temps du matin et/ou du soir

Instaurer un climat de confiance en étant présent, à l'écoute et disponible pour chaque enfant, en proposant un aménagement de l'espace et un matériel adapté à l'âge de l'enfant.

En le laissant circuler et se débrouiller seul dans les ateliers (avec la présence de l'adulte).

En le sollicitant à faire seul des actions de tous les jours (ex : s'habiller, se servir à table, débarrasser, ranger...).

- Favoriser le développement de l'enfant dans ses activités et sa vie quotidienne :

Faire découvrir à l'enfant des activités culturelles, artistiques et sportives.

Initier l'enfant à d'autres modes de jeux.

MOYENS :

En proposant de nouvelles pratiques liées à l'art plastique, la musique, l'expression corporelle... permettant à l'enfant de développer sa créativité, sa motricité, son imaginaire, son ouverture d'esprit et sa curiosité.

En organisant des événements, des grands jeux, des sorties à l'extérieur du centre.

- Permettre aux familles de s'impliquer dans la vie du centre de loisirs pour le bien-être de leur(s) enfant(s) :

Favoriser les temps d'accueil.

Faciliter les horaires d'ouverture, en fonction du rythme de sommeil de l'enfant et des parents qui travaillent.

Accueillir chaque enfant et parent individuellement.

MOYENS :

Le centre fonctionne avec une arrivée échelonnée entre 8h et 9h, les activités du matin de 9 h à 11 h, temps libre avant le repas, 12h à 14h pause méridienne et temps calme (sieste pour les plus petits), 14h à 16h activités de l'après-midi, 16h à 16h30 goûter, départ des enfants prévu à 17h.

Mettre à disposition du matériel (jeux de construction, dessins, livres...)

Etre à l'écoute des familles, transmettre les informations sur la vie du centre.

- Associer les familles aux diverses manifestations.

Mise à disposition de documents et/ou panneaux d'affichage.

Associer les familles aux diverses manifestations (spectacle de fin).

MOYENS :

Afficher les plannings et tracts.

Afficher et mettre à disposition le projet pédagogique.

Afficher les réalisations des enfants.

Inviter les familles pour un spectacle.

5) ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS :

L'accueil du matin a lieu de 8 h à 9 h. Deux animatrices seront présentes à l'ouverture des portes : accueil échelonné des premiers enfants.

L'animateur met en place des espaces pour accueillir chaque enfant individuellement. Il permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme et de retrouver ses copains. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire ...

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre les familles et la vie au centre de loisirs. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société.

L'animateur est également disponible pour les informations données par les parents qui seront transmises à la directrice.

L'enfant pourra prendre un petit déjeuner sur place.

Le rassemblement des enfants aura lieu à 9 h afin de faire la répartition en activités.

Le rassemblement :

Ce temps permet l'échange, le dialogue entre les enfants et les animateurs (sur la vie quotidienne, les règles de vie, émettre des souhaits et des idées sur les activités). Les enfants auront la possibilité de s'inscrire à différentes activités proposées par l'équipe d'animation.

Les activités :

- le jeu sous ses différentes formes : jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de construction...

- les activités d'expression manuelle, artistique, plastique...

- les activités de découverte : sorties

- les activités physiques et sportives.

Un temps pour le rangement des matériels avec les enfants est prévu et un retour au calme afin de passer un repas serein.

Le repas :

Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs.

Les enfants participent à l'installation et au débarrassage de la table.

Le repas est un moment d'éducation à la santé : lavage des mains avant et après repas, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré. Les goûts des enfants sont respectés, tout en leur proposant de goûter aux différents plats.

L'après repas : temps libre/temps de repos : le temps libre est une coupure dans la journée qui permet de se détendre pour mieux reprendre les activités, c'est principalement un temps de détente et de libre épanouissement pour les plus grands (lecture - jeux de société,...) et de repos (sieste si besoin) pour les plus jeunes.

Retour aux activités :

Différentes activités seront réparties sur les après-midi : sports, manuelles, grands jeux, journées à thème, sorties.

Le goûter :

Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et adultes de se réunir dans un climat convivial. Il peut s'effectuer dans les locaux mais aussi dans la cour ou à l'extérieur.

Après le goûter, les enfants sont rassemblés afin d'organiser un petit forum de discussion où les enfants pourront s'exprimer sur le vécu de leur journée (ressenti des activités, retour sur des moments de la journée,...)

Départ des enfants :

A 17 h, départ des enfants, l'équipe d'animation fait la liaison entre les moments vécus par les enfants dans la journée et les familles.

6) ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE TROUBLES DE LA SANTE OU DE HANDICAP :

Sensibiliser et informer l'équipe d'animation afin de préparer au mieux le comportement à adopter face au handicap avec une prise de contact avec la famille afin de rencontrer l'enfant et de connaître son handicap, ses capacités et ses besoins, une fiche d'autonomie sera complétée avec la famille et une visite des locaux pourra être organisée avec les parents.

Identifier avec l'équipe les différentes modalités à mettre en place : adaptation des activités ainsi que des lieux d'activités, temps de repos plus important, protocole médical s'il y a lieu à respecter.

Durant le séjour l'équipe d'animation s'assurera que l'enfant se sente au mieux dans le groupe dans lequel il sera accueilli et que l'animateur encadrant l'activité soit en mesure de prendre en charge le handicap au sein du groupe et d'adapter son activité.

Des activités de sensibilisation au handicap pourront être mises en place sur différents temps de l'accueil afin d'informer et de sensibiliser l'ensemble des enfants. Elles pourront être présentées, animées par l'équipe et l'enfant s'il le souhaite.

En fin de séjour, un temps d'échange sera mis en place avec les différents partenaires (équipe, famille, établissement d'accueil, mairie) pour un compte rendu global de l'intégration de l'enfant.

L'équipe s'appuiera sur le ressenti de chacun, les progrès mais aussi les difficultés que l'équipe aura pu rencontrer.

7) LE ROLE DE CHACUN :

L'équipe est constituée comme suit :

Majorie MARTINÉ, directrice

Melinda GADE, directrice adjointe

Nadia BOUDEKHANE, animatrice BAFA confirmé

Nicole BLANC, animatrice BAFA confirmé

Solène BELAT et Valentine LOUYOT, stagiaires BAFA

Josiane LECOMTE, employée de service

Morgane GIRARDIN, animatrice sans qualification

La directrice et l'adjointe sont garantes du bien-être des enfants et des adultes, de la bonne tenue de l'accueil, du suivi administratif, de la transmission et du respect du projet pédagogique qui est le fil conducteur, mais aussi des lois, réglementations en vigueur. Il n'est pas directif, mais flexible, ouvert à toute sollicitation, il soutient l'équipe. Il est le garant institutionnel du bon fonctionnement en général.

L'animateur est également un acteur important dans la vie de l'accueil de Loisirs. Chaque animateur apporte ses expériences, ses compétences et en fait profiter les autres personnes (enfants et adultes) qu'il est amené à rencontrer.

Il doit pouvoir s'adapter aux autres, être capable de travailler en équipe en faisant preuve de capacités d'écoute et d'échange. L'animateur est responsable d'un groupe d'enfants, il prend des initiatives et s'investit sans retenue dans la vie de l'accueil. Il veille au bon déroulement des journées d'animations qu'il propose, gère et respecte ses engagements au niveau des plannings d'intervention.

8) LES RELATIONS :

Les relations adultes- enfants :

Basées sur un respect mutuel de chacun. L'animateur doit se mettre à la hauteur des enfants pour discuter ou pour jouer, en leur expliquant simplement les choses et non en leur criant dessus.

Mise en place des règles de vie du centre en commun.

Les relations avec les familles :

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants accueillis. Nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter le projet. Nous développons également des rencontres régulières avec les familles : organisation du spectacle, s'ils le souhaitent, la directrice de l'accueil reste joignable à tout moment.

Les relations avec le personnel :

La directrice doit tenter d'instaurer une entente agréable entre le personnel technique et l'équipe d'animation, basée sur un respect du travail de chacun.

Cette entente permet de susciter l'enthousiasme du personnel et donc d'assurer un travail efficace.

9) L'EVALUATION :

Elle permet de voir le degré de réalisation du projet, de contrôler la réalisation au regard des objectifs initiaux, s'ils ont bien été atteints. Les objectifs souhaités pourront être comparés avec les résultats obtenus ceci pour nous permettre de restituer le fonctionnement par rapport aux objectifs visés.

Les moyens d'évaluation :

Avec l'équipe animation :

- Travailler ensemble sur l'élaboration du projet pédagogique (partage d'expériences, d'idées...)
- Réunion d'équipe à chaque fin de journée et fin de l'accueil de loisirs.
- Entretien avec les animateurs.

Une dynamique d'équipe : par la bonne communication entre tous les membres de l'équipe, par des réunions régulières (formelles ou informelles). L'équipe se sent accompagnée dans le travail. Elle a le sentiment de progresser et de continuer d'apprendre.

La validation des stages pratiques BAFA :

Chaque animateur stagiaire BAFA rencontrera au moins une fois par semaine la directrice pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

La validation portera sur la préparation et le déroulement du séjour. La décision sera prise par la directrice et s'appuiera sur les points suivants :

- sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants.
- sa capacité à participer au travail de l'équipe.
- sa capacité à assurer la sécurité affective et physique des enfants.
- sa capacité à gérer son rythme de vie.

Rappel: Un animateur en formation BAFA ou sans qualification a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.

Avec les enfants :

Un forum sera mis en place par l'équipe d'animation afin de recueillir le ressenti des enfants sur les activités et d'éventuelles idées pour des animations à venir, ceci pour faciliter la libre expression.

Le bon déroulement de la vie en collectivité : par la compréhension et l'acceptation des règles de vie. Par la tolérance et le respect envers les autres enfants, l'équipe mais aussi le matériel.

Satisfaction des enfants : par la participation active des enfants, l'implication dans l'élaboration des plannings d'activité. Les enfants ont pu décider d'une ou plusieurs activités.

- Acquisition de l'autonomie : par la progression des enfants sur les gestes de la vie quotidienne au sein de la structure. Ils participent à la mise en place et au rangement de l'activité.
- Prise d'initiatives : par le nombre de propositions, d'actions autonomes des enfants.
- Un esprit de groupe harmonieux : les enfants jouent ensemble sur les temps informels, ils partagent leurs compétences.

Avec les parents :

- Le temps d'accueil du matin permet d'échanger avec les parents.
- Associer les parents à la vie de la structure en organisant des temps forts (Spectacle)

10) REGLES DE VIE COLLECTIVE :

Pour la bonne marche du centre, il est important de rappeler certains principes incontournables :

- Les animateurs se doivent de respecter les horaires de travail,
- **INTERDICTION DE FUMER** à proximité des enfants et dans les locaux, des pauses seront aménagées en concertation avec l'équipe et respectées dans leur mise en œuvre,
- La directrice et l'équipe d'animation auront une attitude correcte devant les enfants, les parents et toute autre personne extérieure,
- La directrice et l'équipe d'animation sauront établir une relation de respect mutuel avec les enfants par la communication et en montrant le bon exemple (pas de vulgarités, pas de critiques méchantes, pas d'insultes etc... que ce soit vis-à-vis des enfants comme vis-à-vis des autres membres de l'équipe),
- La directrice et l'équipe d'animation respecteront les locaux et le matériel mis à leur disposition,
- Participer aux réunions de travail,
- Les animateurs se doivent de préparer leurs séquences d'animation,
- De présenter de façon dynamique et motivante leur activité aux enfants dans la mesure du possible en leur montrant un exemple de la réalisation (préparer à l'avance),
- La préparation de leur matériel pour les activités au plus tard la veille pour le lendemain et après le repas pour l'après midi ne devra pas porter préjudice à l'encadrement des enfants,
- L'équipe s'appliquera à créer un climat amical et une vie collective entre adultes propice à l'échange et à la communication,
- Vigilance dynamisme, prise d'initiative, autonomie et bon sens sont de mise,
- **En dehors des sorties, le téléphone portable est interdit sauf pour raisons de service.**